ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf des Côtes d'Armor

caf.fr

VOUS METTEZ EN PLACE SUR VOTRE TERRITOIRE

LE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

la Caf vous soutient !

Le dispositif «argent de poche» est une annexe issue de l'opération «ville vie vacances». Il permet à des jeunes d'effectuer des petits chantiers de proximité à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation. L'encadrement est assuré par du personnel pédagogue et technique.
Les chantiers doivent avoir un caractère éducatif et se placer dans une démarche citoyenne, pour améliorer le cadre de vie.

FINALITES

La Caf soutient les actions visant à :

- promouvoir l'ouverture culturelle et sociale, à transmettre les valeurs de la République et à développer l'esprit critique,
- valoriser l'engagement des jeunes et leur participation à la vie de la cité,
- accompagner les processus d'insertion sociale,
- permettre aux jeunes de prendre des initiatives et d'expérimenter,
- favoriser les liens des jeunes entre eux, avec les parents et les institutions.

PUBLIC : les jeunes concernés par l'action sont âgés de **14 à 18 ans.**

ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

Dans le cadre de leur mission, les jeunes sont encadrés par un adulte référent pédagogue et technique. Un contrat de participation ou une charte d'engagement est signé par le jeune, l'encadrant et/ou l'élu. Il relate des règles à respecter dans l'exercice des tâches confiées. La Caf sera attentive à l'intérêt pédagogique du projet «argent de poche» mis en place par l'acteur jeunesse. Les attendus pédagogiques doivent être précisés dans la demande de subvention.

IMPLICATION DES JEUNES

Une information sur le dispositif est réalisée auprès des jeunes du territoire. Des missions leur sont proposées en fonction de leur savoir-faire et dans un intérêt de services à la population. À titre d'exemple, les travaux confiés aux jeunes peuvent concerner : l'aide à l'archivage, la participation à l'encadrement de manifestations festives, l'aide à l'animation d'enfants au sein d'un conseil municipal de jeunes, la préparation de tables et couverts pour un repas de CCAS, inventaire dans une bibliothèque…. Ces missions ne sont en aucun cas une substitution à un emploi.

Les jeunes peuvent également être à l'initiative des missions proposées. Elles doivent viser à l'amélioration de leur cadre de vie et être d'utilité collective (ex : jouer de la musique pour un repas annuel de CCAS, aide à l'animation d'enfants, aide à l'archivage…).

INSCRIPTION DANS LE TERRITOIRE

Le dispositif argent de poche doit s'inscrire dans la politique jeunesse du territoire, notamment au travers du projet de territoire.

EVALUATION/VALORISATION

Un temps de valorisation des missions pourrait être réalisé.

FINANCEMENT

5 € par mission rétribuée (soit 1/3 de l'indemnité versée à chaque jeune pour une mission d'une demi-journée) dans la limite d'une aide maximale de 2 000 € (sous réserve des fonds disponibles).

La Caf étudie les demandes à partir de 20 missions rétribuées pour un minimum de 4 jeunes concernés.

Pour toutes demandes d'information: contacter votre conseiller territorial
dossier de demande de subvention disponible sous caf.fr
à retourner à afc@caf22.caf.fr

caf·fr

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf des Côtes d'Armor